

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**

**Du lundi 21 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier,

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Monsieur Michel AMIOT, Monsieur Angel BENITO, Monsieur Jean-Michel DEZELU, Monsieur Patrick HERRERA, Monsieur Gérard GATESOUBE, Monsieur Laurent LEROUX et Monsieur Bernard PERRIOT.

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Madame Morgane DELAHOUSSE, Monsieur Jean-Pierre AMOUREUX, Monsieur Alain CHAUVET, Monsieur Jean-Pierre GUEMON, Monsieur Daniel LOMBARDI et Monsieur Olivier MARDESSON.

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Madame Claire SIMONNET, Monsieur Roberto FUENTES, Monsieur Alain LEPRETRE, Monsieur Christian MAUCHIEN, Monsieur Alain PAVEAU et Monsieur Jean-Louis ROCHUT.

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Madame Katia BAILLY, Monsieur Didier BRAULT, Monsieur Francis GARRIDO et Monsieur Mathieu MARCHAND.

**La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur Frédéric BAUDOUIN.

**Etaient excusés :**

Madame Agnès THIBault (C.C.S.D.E.) et Monsieur Jean-Luc GILLET (C.C.R.M.)

**Assistaient à la réunion :**

Madame Stéphanie ROUSSEAU, directrice du syndicat.

Madame Sophie LACHAIZE, adjointe à la directrice.

### **I. Installation des membres du comité syndical**

Jean-Michel DEZELU souhaite la bienvenue en tant que Président jusqu'à ce jour. Il fait l'appel et remercie les présents : La CDC Cœur de Sologne, La CDC Sologne des Etangs, la CDC Portes de Sologne, la CDC Sologne des Rivières.

Monsieur DEZELU laisse la parole au doyen de l'assemblée, Daniel LOMBARDI.

### **II. Désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs**

Le conseil nomme comme secrétaire de séance Katia BAILLY et comme assesseurs pour le dépouillement Monsieur Jean-Louis ROCHUT et Monsieur Laurent LEROUX.

### **III. Election du/de la Président(e)**

Mr LOMBARDI demande qui se porte candidat. Mr DEZELU est le seul candidat.

**Monsieur Jean-Michel DEZELU est réélu Président du SMICTOM de Sologne à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour.**

Monsieur DEZELU remercie les membres du comité.

### **IV. Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Le Président faisant parti de la communauté de communes de la Sologne des Rivières, il propose qu'il y ait un(e) vice-président(e) représentant chaque autre communauté de communes, soit un total de 3 vice-présidents. **Cette proposition est validée à l'unanimité.**

Monsieur FUENTES propose de nommer les Vice-Présidents à main levée si tous les membres sont d'accord. Monsieur LOMBARDI répond qu'avec cette méthode, une contestation est tout à fait possible.

**De ce fait, 3 Vice-Présidents(es) seront élus à bulletin secret.**

### **V. Election des vice-président(es)**

Monsieur GARRIDO se présente pour la **Communauté de Communes des portes de Sologne**. Il se présente. Monsieur GARRIDO est élu à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour.

**Monsieur Francis GARRIDO est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Monsieur MAUCHIEN se présente pour la **Communauté de Communes Cœur de Sologne**. Monsieur MAUCHIEN est élu avec 23 voix pour et 1 vote blanc au 1<sup>er</sup> tour.

**Monsieur Christian MAUCHIEN est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur GUEMON se présente pour la **Communauté de Communes de la Sologne des Etangs**  
Monsieur GUEMON est élu à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour.

**Monsieur Jean-Pierre GUEMON est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

#### **VI. Election des autres membres du bureau du comité syndical**

Le nombre total des membres du bureau devant être à 11, il est nécessaire de procéder à l'élection de 7 membres. Monsieur le Président propose, représentativement au nombre d'habitants, que se présentent 2 membres pour la CC Portes de Sologne, 2 membres pour la CC Sologne des rivières, 1 membre pour la Sologne des Etangs et 2 membres pour la CC Cœur de Sologne.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité**

Katia BAILLY et Didier BRAULT (CC Portes de Sologne), Angel BENITO et Laurent LEROUX (CC Sologne des Rivières), Agnès THIBault (CC Sologne des Etangs), Roberto FUENTES et Jean-Louis ROCHUT (CC Cœur de Sologne) se portent candidats. Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Laurent LEROUX 24 voix pour
- Monsieur Angel BENITO 24 voix pour
- Madame Katia BAILLY 24 voix pour
- Monsieur Didier BRAULT 24 voix pour
- Monsieur Roberto FUENTES 24 voix pour
- Monsieur Jean-Louis ROCHUT 24 voix pour
- Madame Agnès THIBault 21 voix pour, 2 votes blanc, 1 vote nul

**Katia BAILLY, Didier BRAULT, Angel BENITO, Laurent LEROUX, Agnès THIBault, Roberto FUENTES et Jean-Louis ROCHUT sont élus membres au premier tour.**

#### **VII. Lecture de la charte de l'élu local**

Le Président en donne lecture.

#### **VIII. Fixation des indemnités des élus**

Le Président indique que lors des précédents mandats il n'y avait pas d'indemnités pour les vice-présidents. Il propose d'en instaurer. Chaque Vice-Président recevrait 398.24€ brut par mois.

Monsieur LOMBARDI indique que lors du précédent mandat le Président faisait tout. Madame BAILLY propose que le Président baisse son indemnité (995.30€ brut/mois) pour que les vice-présidents aient une petite indemnité.

Monsieur MAUCHIEN précise qu'à la vue des responsabilités relatives au poste de Président, son indemnité n'est pas importante.

Monsieur DEZELU demande de procéder au vote à main levée :

contre : 8 voix

abstention : 3 voix

pour : 13 voix

La proposition de fixer les indemnités et les taux de ces indemnités à savoir 10.24% est validée.

#### **IX. Délégations accordées au Président par le comité syndical**

Le Président propose au comité de lui déléguer 10 compétences sur les 29 possibles :

1° - Procéder dans les limites fixées par le budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

2° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 150 000 € H.T. passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 27-1 du Code de la commande publique ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont prévus au budget,

3° - Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

4° - Passer les contrats d'assurance,

5° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat,

6° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

7° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

8° - Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions administratives ou judiciaires,

9° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat,

10° - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.

**La proposition est validée à l'unanimité.**

## **X. Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Monsieur DEZELU indique que le Président est élu d'office dans cette commission et qu'il convient d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Il précise que les réunions peuvent se dérouler en journée.

Se portent candidats pour les 5 membres titulaires :

Madame SIMONNET, Messieurs ROCHUT, FUENTES, BRAULT et GUEMON

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement.

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 24

**Madame SIMONNET, Messieurs ROCHUT, FUENTES, BRAULT et GUEMON** sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Se portent candidats pour les 5 membres suppléants :

Madame BAILLY, Messieurs CHAUVET, LEPRETRE, HERRERA et MARDESSON

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement.

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 24

**Madame BAILLY, Messieurs CHAUVET, LEPRETRE, HERRERA et MARDESSON** sont élus à l'unanimité membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

## **XI. Détermination des autres commissions**

Monsieur DEZELU propose de créer d'autres commissions, les mêmes que celles du précédent mandat :

- 1 commission des finances
- 1 commission des travaux
- 1 commission du personnel

Le comité décide que la commission des finances sera composée des membres du bureau.

Commission des travaux :

Messieurs PERRIOT, FUENTES, MAUCHIEN, ROCHUT, GATESOUBE, BENITO et BRAULT souhaitent en faire partie.

Commission du personnel :

Madame SIMONNET, Messieurs LEROUX, HERRERA et MARDESSON souhaitent en faire partie.

Monsieur DEZELU remercie le personnel du SMICTOM pour la mise en place de la réunion. Il évoque également leur sérieux dans le respect des mesures barrières avec notamment le nettoyage intérieur des camions.

Il indique les dates des prochaines réunions :

**Lundi 12 octobre 18h** réunion du bureau

**Mercredi 14 octobre 18h30** réunion du comité

La séance est levée à 19h24.